



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 55639

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le bilan réalisé par Reporters sans frontières au sujet de la liberté de la presse. Chaque année, l'association Reporters sans frontières publie son rapport sur la liberté de la presse dans le monde. Le bilan 1999/2000 est lourd : 36 journalistes ont été tués dans le monde, soit près de deux fois plus qu'en 1998 ; 85 sont toujours emprisonnés, 446 sont interpellés, 653 sont menacés et 400 cas manifestes de censure ont été dénombrés. Au vu de ces chiffres, la situation semble accablante. En conséquence, il lui demande quel rôle joue la France dans la défense des journalistes menacés à travers le monde.

Texte de la réponse

La France accorde la plus grande importance au respect de la liberté de la presse et du droit à l'information. La situation des journalistes qui chaque jour, partout dans le monde, exercent leur métier dans des conditions parfois difficiles et même, pour certains, au péril de leur vie, fait l'objet, de la part du ministère des affaires étrangères et de ses représentants à l'étranger, d'une attention constante. La France rappelle régulièrement ces préoccupations à ses interlocuteurs à l'étranger. Elle le fait, chaque fois que la liberté de la presse est malmenée ou bafouée, pour rappeler l'importance du respect de l'indépendance de la presse et de son pluralisme. La France marque aussi sa réprobation lorsque des journalistes sont inquiétés pour leurs opinions ou lorsque leur sécurité est menacée. S'agissant de journalistes ou d'organes de presse français, les ambassades de France informent systématiquement le ministère des affaires étrangères qui prend aussitôt contact avec la direction parisienne de l'organe concerné pour examiner l'attitude à adopter. Les représentations françaises peuvent recevoir instruction d'effectuer les démarches appropriées, tandis que le porte-parole du ministère des affaires étrangères peut réagir par les déclarations publiques opportunes. De manière générale, les représentations diplomatiques et consulaires françaises apportent, en tant que de besoin, aide et protection aux journalistes français à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55639

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7241

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1223